



**Commentaires des représentants et représentantes des professeurs et
professeures de francisation du MIFI à propos du chapitre 5 du rapport du
Commissaire à la langue française publié le 3 juin 2026**

Introduction

Le Commissaire à la langue française, dans son rapport 2025-2026, ne peut que constater une fois de plus le recul du français comme langue d'usage au Québec, qui selon lui découle de tendances lourdes sur les plans démographique, économique et culturel. Il indique également que pour renverser les tendances actuelles, une vaste mobilisation est nécessaire afin d'agir sur les déterminants réels de la situation linguistique actuelle. Nous, les représentants et représentantes des quelque 800 professeurs et professeures de francisation du MIFI, considérons que le corps professoral est un acteur incontournable quant à l'usage effectif du français comme langue commune. Notre expertise en enseignement du français langue seconde, combinée à des programmes spécifiquement conçus en vue de l'intégration à la culture québécoise, fait en sorte que depuis des décennies, nous avons permis à des centaines de milliers de nouveaux arrivants et de nouvelles arrivantes de participer en français à notre vie collective.

Afin d'apporter notre éclairage, nous examinerons d'abord les limites de la méthodologie retenue par le commissaire et la nécessité de disposer de données plus complètes, notamment celles provenant des centres de services scolaires (CSS) et des acteurs du terrain. Nous nous pencherons ensuite sur la définition même de la réussite en francisation, qui ne peut se réduire au niveau atteint ou à la durée d'un parcours, puis sur la complémentarité des programmes à temps complet et à temps partiel. Enfin, nous examinerons les moyens susceptibles d'élargir l'accès à la francisation et de renforcer les incitatifs à y participer, tout en rappelant une conviction qui traverse l'ensemble de nos propositions : pour que la francisation contribue pleinement à faire du français la langue commune du Québec, son efficacité doit être évaluée à partir de la réalité vécue par les personnes qui l'enseignent, l'apprennent et l'utilisent au quotidien.

1. Une méthodologie à remettre en question

Dans le cadre de son analyse, le commissaire s'est exclusivement basé sur les données administratives fournies par Francisation Québec, celles-ci étant particulièrement fragmentaires, ceci bien que de précédents rapports rendus publics depuis 1991 aient demandé au ministère d'améliorer la quantité et la qualité des informations disponibles sur les programmes de francisation. Ces rapports, incluant le plus récent du commissaire, ont vivement recommandé aux multiples identités du ministère (MRCI, MICC, MIDI puis MIFI), jusqu'à son plus récent guichet de services *Francisation Québec*, de consacrer plus d'énergie et de moyens à mesurer avec rigueur et transparence l'efficacité de la francisation.

C'est ainsi qu'aucune donnée n'a été fournie au commissaire quant à la francisation confiée aux centres de services scolaires, ceux-ci offrant pourtant près de la moitié des services de francisation offerts. Cette absence de données compromet de façon importante l'élaboration d'un tableau juste et complet de la situation générale de la francisation. D'autant que le commissaire, à plusieurs reprises dans son rapport, signale lui-même les limites de cette analyse à partir des données en sa possession, ainsi que la difficulté d'en tirer des conclusions tout à fait probantes sur bien des points. Il évoque à la p.84 de son rapport que « *le portrait qu'il a pu réaliser demeure incomplet en raison du caractère partiel des données obtenues* ». Pourquoi n'a-t-il pas alors complété sa cueillette d'informations en consultant les professeurs et les professeures œuvrant auprès des personnes étudiantes et qui remplissent, dans les faits et au jour le jour, le mandat de francisation confié au ministère?

Cette absence de relevé d'informations auprès des gens du terrain entraîne également d'autres perceptions, conclusions et recommandations qui deviennent alors partiellement ou entièrement contestables, notamment en ce qui concerne la réussite évaluée exclusivement par la progression continue des étudiants et des étudiantes et selon le passage d'un niveau à un autre.

Il nous apparaît également essentiel de rappeler qu'une évaluation exhaustive d'un programme de formation ne peut reposer uniquement sur des données administratives portant sur l'inscription, la fréquentation, le niveau atteint ou le terme du parcours. Ces données permettent de mesurer certains aspects du fonctionnement d'un programme, mais elles ne permettent pas, à elles seules, de mesurer l'effet réel de la francisation sur la vie des personnes. Une personne étudiante peut quitter un programme sans avoir atteint le niveau maximal visé, tout en ayant acquis une capacité suffisante pour travailler en français, effectuer ses démarches administratives, communiquer avec les services publics et participer à la vie sociale dans notre langue commune. À l'inverse, l'atteinte d'un niveau donné ne garantit pas à elle seule que le français deviendra la langue d'usage de cette personne.

Nos recommandations :

- Dans le but d'arriver à un diagnostic plus complet de la progression et de la réussite de la francisation, il serait essentiel à nos yeux que l'évaluation des services de francisation ne se limite pas aux seules données administratives, mais qu'elle prenne en compte la réalité du terrain et la voix de ses acteurs principaux et de ses actrices principales : le corps professoral, les personnes étudiantes et les mandataires;

- Francisation Québec devrait consacrer les ressources nécessaires afin de colliger les données essentielles permettant une évaluation solide de tous les services offerts, autant au MIFI qu'au ministère de l'Éducation. Parmi ces données, certaines concernant la stabilité des groupes, la fermeture de classes, l'aide et l'accompagnement offerts aux immigrants et les ressources pédagogiques pourraient permettre de non seulement analyser les caractéristiques des participants et des participantes, mais aussi les conditions de leur réussite et de leur progression;
- Dans toute évaluation des services de Francisation Québec, les données relatives à la francisation en centres de services scolaires sont essentielles et devraient être prises en compte au moment de l'élaboration d'un tableau complet de l'état de la francisation au Québec;
- Les futurs exercices d'évaluation devraient tenir compte de données permettant de mesurer l'utilisation réelle du français par les personnes ayant suivi une formation en francisation, notamment après leur sortie des programmes.

2. Qu'est-ce qu'une francisation réussie?

Pour nous, cette question est au cœur du débat. Doit-on considérer qu'une personne étudiante quittant la francisation en deçà du niveau 8 de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français* ne pourra pas adéquatement participer en français à la société québécoise? Les conclusions émises par le commissaire dans son rapport quant à cette question nécessitent des nuances et devraient être contextualisées.

2.1. Passer au niveau suivant équivaut-il à réussir?

L'évaluation de la réussite au regard du passage d'un niveau à un autre pose problème. D'abord, parce que le MIFI limite les reprises de cours. En effet, malgré des résultats insatisfaisants aux évaluations formatives et sommatives et la recommandation du professeur ou de la professeure pour la reprise d'un cours, selon notre expérience, il est fréquent que les personnes étudiantes passent d'un niveau à l'autre sans avoir atteint l'ensemble des objectifs du cours. De plus, les directives actuelles exigent l'accord de la personne étudiante pour la reprise d'un cours. Par ailleurs, dans les cours à distance, l'évaluation ministérielle ne porte que sur la production orale alors qu'en présentiel, les quatre compétences sont évaluées (production orale, compréhension orale, production écrite et compréhension écrite). Plus préoccupant encore, des demandes de reprises sont refusées pour des raisons administratives et logistiques : formulaire mal rempli par le professeur ou la professeure, manque de places dans un groupe, ou discontinuité dans l'offre de cours. En effet, la continuité de l'offre de cours du MIFI en milieu communautaire n'est pas assurée d'une session à l'autre, ce qui place la personne étudiante devant des choix difficiles : reprendre un cours qu'elle a déjà fait ou bien retourner à la maison en attendant qu'un cours de son niveau lui soit offert à proximité, avoir à se rendre dans un autre établissement à distance déraisonnable ou simplement abandonner.

2.2. Les personnes étudiantes peu scolarisées : les grandes oubliées

La Charte québécoise de la langue française stipule à l'article 6.1 que « Toute personne domiciliée au Québec a droit aux services prévus et offerts en vertu des articles 88.12 et 88.13 pour faire l'apprentissage du français. » C'est pourquoi le MIFI se voit dans l'obligation d'accueillir un grand nombre d'étudiants et d'étudiantes, sans distinction et présentant des profils très diversifiés, notamment des personnes réfugiées, des personnes de tous âges dont plusieurs présentent des problèmes d'apprentissage ou d'ordre psychologique. D'ailleurs le programme d'apprentissage du français pour immigrants peu alphabétisés (ou peu scolarisés), communément appelé le programme FIPA, a été conçu pour les personnes étudiantes ayant complété huit années ou moins de scolarité dans leur pays d'origine. Elles étudient principalement dans des cours à temps complet. Or, elles ne sont pas mentionnées dans le rapport du commissaire. En terminant leur programme au niveau 4 pour les compétences orales, est-ce que ces personnes étudiantes sont réputées ne pas avoir fini leur francisation? Considérant leur situation, celles-ci ont-elles échoué parce qu'elles n'ont pas atteint le niveau 8?

Apprendre à écrire et à lire dans une nouvelle langue, lorsqu'on a passé quelques années sur les bancs d'école à apprendre dans sa langue maternelle, n'est-il pas méritoire en soi? Le fait que des professeurs et des professeures leur permettent de comprendre comment remplir un formulaire, prendre l'autobus, utiliser un ordinateur et répondre à des courriels et que, dans bien des cas, ces étudiants et ces étudiantes intègrent le milieu du travail, malgré leurs défis, est une réussite importante à nos yeux.

2.3. Une progression rapide et continue est-elle la seule clé de la réussite?

Citons la question des abandons largement commentée par le commissaire. Alors que ce dernier considère l'abandon d'une personne étudiante en francisation du MIFI comme un échec et une rupture complète de parcours, il ne tient aucun compte du fait que plusieurs d'entre elles interrompent leur parcours au MIFI pour y revenir par la suite, ou bien poursuivent leur parcours dans les centres de services scolaires (CSS). À l'inverse, des personnes étudiantes des CSS migrent elles aussi vers le MIFI. La création de Francisation Québec devait faciliter le passage des étudiants et des étudiantes d'un réseau à l'autre, notamment lorsqu'il y a une rupture dans l'offre de cours. Or, en raison des données manquantes des centres de services scolaires, ce maintien de la continuité à travers les deux réseaux ne peut pas être documenté par le commissaire.

De même, une personne étudiante qui interrompt son parcours après plusieurs sessions ne devrait pas automatiquement être considérée comme ayant abandonné ou échoué. Dans la réalité, les parcours de francisation sont rarement linéaires. Certaines personnes étudiantes interrompent temporairement leur formation lorsqu'elles trouvent un emploi, doivent répondre à des obligations familiales ou changent de région. D'autres poursuivent leur parcours dans l'autre réseau de formation ou reviennent à la francisation après une période d'interruption. Lorsque le commissaire juge sévèrement le nombre d'abandons au temps partiel, il fait abstraction de ces différentes réalités qui sont difficilement perceptibles à partir des seules données administratives, mais qui sont bien connues du corps professoral.

Ces données ne tiennent pas compte des contraintes nombreuses et variées qui occasionnent des absences prolongées ou des interruptions de parcours, en voici une liste non exhaustive : problèmes pour se déplacer (offre de transports en commun limitée, non-accès à une voiture, etc.), pas de garderie ou personne pour s'occuper des enfants à la maison, maladies et problèmes de santé divers, heures supplémentaires au travail et changements d'horaire de travail exigés par l'employeur (souvent sans préavis et sans tenir compte de l'horaire des cours de francisation lors de ces changements). À cela s'ajoutent diverses difficultés financières aggravées par l'abolition des allocations versées aux personnes étudiantes inscrites au programme à temps partiel en 2024.

De plus lorsqu'une personne étudiante interrompt sa formation en cours de session pour des raisons d'ordre personnel, elle se voit alors obligée de reprendre le processus d'inscription en ligne à partir du début. Ce retour à la case départ et cette coupure du lien avec le lieu d'enseignement s'avèrent générateurs d'abandons dans plusieurs cas.

Il serait donc pertinent et important de distinguer clairement l'abandon définitif, l'interruption temporaire, le changement de réseau de formation et la fin d'un parcours correspondant aux besoins réels de l'étudiant ou de l'étudiante. Sans cette distinction, le nombre d'abandons risque de présenter une image démesurément négative de l'efficacité réelle des services de francisation, particulièrement au temps partiel.

Les contraintes administratives évoquées à la section 2.1 ont un impact réel sur les abandons, notamment parce que le MIFI remplit des groupes de façon aléatoire sans nécessairement tenir compte des disponibilités précises déclarées par les étudiants et les étudiantes. Ainsi, une personne étudiante qui déclare être disponible uniquement le soir peut se retrouver inscrite par le registrariat dans un cours le matin, il lui est alors impossible de suivre ce cours. Autre cas de figure, une personne étudiante de niveau 3 qui se retrouve dans un cours de niveau 5 en raison d'une erreur administrative et qui ne peut être transférée dans un cours du bon niveau va généralement arrêter le cours par elle-même, étant incapable de le suivre. Nous voyons ces situations se produire fréquemment. Par ailleurs, des erreurs de classement peuvent survenir dès l'entrée des personnes étudiantes dans le processus de francisation. Présentement, la personne étudiante doit, lors de son inscription, déterminer elle-même si elle est débutante, intermédiaire ou avancée, en plus de déclarer ses années de scolarité. Malheureusement, pour plusieurs raisons, dont des malentendus linguistiques et de multiples différences entre les systèmes scolaires à travers le monde, cette autoévaluation est porteuse d'erreurs engendrant des conséquences dans l'homogénéité des groupes et la motivation des étudiants. Une fois le formulaire d'inscription complété, la personne étudiante sera contactée pour une évaluation par téléphone. Nous estimons qu'une évaluation de classement en entrevue individuelle et en présentiel, devant un professeur de francisation expérimenté, permettrait de corriger ces situations.

Par ailleurs, le rapport du commissaire ne mentionne pas les récents changements dans les conditions d'apprentissage qui peuvent avoir un impact sur les abandons. Par exemple, aucune étude n'a été réalisée sur l'augmentation du nombre d'étudiants et d'étudiantes par classe (maintenant de 23 pour un groupe de personnes étudiantes scolarisées) de même que sur le prolongement de la période des entrées différées (période permettant aux personnes étudiantes d'arriver à la deuxième ou à la troisième semaine d'une session de onze semaines).

De surcroît, le commissaire soutient à la p.75 qu'au temps partiel : « *Les évaluations peuvent ainsi être considérées comme des moments charnières dans le parcours de francisation, susceptibles de mener à l'abandon de la formation ou à sa mise sur pause, selon les circonstances.* » Sur le terrain, nous observons certaines pratiques administratives qui contribuent à l'augmentation des abandons à ces moments charnières. Puisqu'il y a moins de personnes étudiantes qui se rendent dans les niveaux des blocs 3 et 4, le MIFI convertit des classes en présentiel en classes à distance afin de former des groupes plus complets, et ce, sans avoir consulté les personnes étudiantes et sans s'être préalablement informé de leur matériel et aptitudes technologiques. Des groupes de deux établissements différents sont fusionnés et rattachés à l'un des lieux d'enseignement, entraînant ainsi des problèmes de déplacement pour une partie du groupe. De plus, un professeur ou une professeure qui enseigne aux cours à temps partiel ne peut garder un groupe plus de trois sessions consécutives. Ainsi, à la suite des évaluations sommatives, le changement de professeur ou de professeure qui découle de cette mesure a un impact sur la motivation des étudiants et des étudiantes et leur rétention. Il n'y a pas nécessairement de corrélation entre les évaluations sommatives et les abandons, à notre avis, les abandons relèvent davantage du changement de professeur ou de professeure à ce même moment. Conséquemment, nous considérons que les constats du commissaire concernant les cours à temps partiel devraient être ajustés en tenant compte de l'ensemble des facteurs contribuant aux abandons des étudiants et des étudiantes.

Ainsi, si l'objectif ultime de Francisation Québec est de favoriser l'utilisation du français comme langue commune, il serait pertinent d'évaluer les résultats du programme à partir de cet objectif. Une étude longitudinale auprès d'anciennes personnes étudiantes, comme recommandé en 2019 dans le rapport du Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI) et du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFLI), permettrait notamment de vérifier leur situation après leur passage en francisation.

En l'absence de chiffres, voici un exemple concret : un étudiant qui comprend à peu près tout lors de ses discussions en français, au garage, à l'épicerie, à la clinique, qui écoute le 98.5 en se rendant au travail le matin et qui peut exprimer son opinion sur les sujets d'actualité, malgré l'omission de quelques déterminants et des conjugaisons de verbes parfois incorrectes, a-t-il réussi? Ce même étudiant qui est venu en classe pendant trois ans, beau temps mauvais temps, malgré le stress, la fatigue, la pression financière, qui a sacrifié du temps travaillé et rémunéré et du temps en famille pour venir apprendre le français, est-il un exemple à suivre? C'est celui qui inscrit ses enfants à l'école publique francophone et qui les encourage à participer à des activités parascolaires pour se faire de nouveaux amis avec qui échanger en français. Cet homme qui insiste auprès de ses collègues de travail pour qu'on lui parle en français pour l'aider à s'améliorer et qui, lorsqu'il a le contrôle de la liste de lecture musicale au travail, fait résonner Beau Dommage, Ariane Moffatt et les Colocs sur les murs de l'usine où il travaille avec d'autres travailleurs temporaires et des Québécois nés ici, n'est-il pas l'exemple même d'une intégration réussie? À notre avis, oui, et cet étudiant est un exemple parmi tant d'autres, ce sont d'eux dont il est question, les humains derrière les débats et l'interprétation parfois trop rapide de données restreintes.

Enfin, la réussite d'une démarche de francisation ne peut être évaluée uniquement en fonction du niveau atteint au moment où la personne étudiante quitte un programme. Elle doit également être évaluée en fonction de sa capacité à utiliser le français dans sa vie quotidienne, dans son

milieu de travail, dans ses interactions avec les institutions et dans sa participation à la société québécoise.

Nos recommandations :

- Les indicateurs de réussite de Francisation Québec devraient être révisés afin de distinguer la fin de parcours, l'interruption temporaire, le changement de réseau et l'abandon véritable;
- Une étude statistique entreprise par le commissaire à la langue française ou tout autre organisme indépendant auprès d'anciennes personnes étudiantes en francisation permettrait d'évaluer leur cheminement après leur passage en francisation, notamment eu égard à leur utilisation du français comme langue d'usage, un facteur concret de réussite;
- L'examen de la réussite du programme de francisation devrait s'appuyer sur les observations des professeurs et des professeures quant aux cibles de celui-ci et à la capacité des participants et des participantes à en assimiler le contenu;
- Les indicateurs de réussite de Francisation Québec devraient également s'appliquer au programme FIPA qui s'adresse aux personnes étudiantes peu scolarisées ou peu alphabétisées;
- Les disponibilités des étudiants et des étudiantes devraient être davantage respectées au moment de leur attribuer une place dans un cours afin de limiter les désistements et les entrées différées;
- Francisation Québec aurait intérêt à effectuer une campagne de sensibilisation auprès des employeurs et des employeuses qui embauchent des travailleurs et des travailleuses temporaires sur les impacts des changements d'horaire fréquents sur le parcours en francisation de ces personnes et leur apprentissage du français;
- Il sera pertinent que Francisation Québec mette en place des moyens permettant aux personnes étudiantes de rester dans le système sans qu'elles aient à se réinscrire, dans le cas d'une période d'interruption de cours de six mois et moins;
- Afin d'éviter des erreurs préjudiciables à la réussite, le classement des étudiants et des étudiantes dès leur arrivée en francisation devrait être effectué lors d'une entrevue en présentiel, par des professeurs évaluateurs et des professeures évaluatrices du MIFI.

3. Le danger d'une comparaison entre le temps partiel et le temps complet

Le commissaire questionne l'efficacité du programme de francisation à temps partiel, tout en recommandant de privilégier le programme à temps complet. L'offre de cours à temps partiel répond pourtant à un besoin réel chez les personnes immigrantes, en conciliant travail et apprentissage du français. Il attire d'ailleurs la majorité des étudiants et des étudiantes en francisation du MIFI. Cette combinaison entre francisation et emploi accélère leur intégration, et si le programme n'existait pas, ceci aurait nécessairement un impact sur la présence et la qualité du français comme langue de travail. Au lieu de se concentrer sur les bénéfices d'un programme au détriment de l'autre, il faudrait plutôt considérer leur complémentarité et le fait qu'ils répondent à des besoins différents. Notons que plusieurs personnes étudiantes à temps complet quittent ce programme et continuent leur parcours à temps partiel, à partir du moment où elles trouvent un emploi. Puisque le Québec a besoin de travailleurs et de travailleuses, il est dès lors normal qu'il y ait autant de personnes étudiantes inscrites dans le programme au temps partiel. La mobilisation récente de tous les milieux (politique, syndical, entrepreneurial, etc.) demandant la réouverture du programme de l'expérience québécoise (PEQ) au printemps dernier illustre bien cette réalité. Il ne serait pas réaliste de rediriger toutes ces personnes vers le temps complet. Les deux programmes ont leur raison d'être. Le temps partiel offre un énorme avantage, soit un rythme plus lent qui peut parfois mieux convenir aux étudiants et étudiantes qui présentent des difficultés d'apprentissage. En effet, il est fréquent que les professeurs et les professeuses à temps complet recommandent un changement d'intensité vers le temps partiel dans le cas des personnes étudiantes éprouvant des difficultés ou lorsqu'elles ont atteint la limite de deux reprises pour le même bloc de cours au temps complet.

Nous nous questionnons également sur le lien entre la connaissance antérieure du français et l'atteinte de la fin des niveaux intermédiaires au temps partiel. En effet, les échos que nous recevons de nos collègues du corps professoral portent davantage sur les problèmes concernant la longueur du parcours à temps partiel lorsqu'un étudiant ou une étudiante commence au niveau 1. Ainsi, une personne étudiante qui n'a aucune connaissance préalable du français pourra atteindre le niveau 8 en deux ans, advenant que l'établissement où elle étudie offre des cours de 12 heures par semaine. Autrement, on parle de trois ou quatre ans, et ce, sans aucun redoublement ni aucune interruption de parcours, ce qui, nous le savons, est très rare. Le chemin est donc long et ardu, il est évident que la longueur des parcours au temps partiel a un impact direct sur le taux de rétention au fil des blocs. Le commissaire détient une piste de réponse en ce qui a trait à l'importance de la distance restante à parcourir jusqu'à la fin du programme comme facteur de rétention. À notre avis, cette distance est le facteur de rétention le plus important et non pas la connaissance préalable du français.

La comparaison entre les deux régimes devrait donc être faite avec prudence. Les personnes étudiantes qui fréquentent les cours à temps complet et celles qui choisissent le temps partiel ne constituent pas nécessairement des populations comparables. Leurs contraintes professionnelles, familiales et financières ainsi que leur statut migratoire peuvent être très différents. Une durée de formation plus longue chez les étudiants et les étudiantes à temps partiel ne signifie donc pas

nécessairement que le programme est moins efficace. Elle peut simplement refléter un parcours adapté à une situation différente.

De plus, le fait de combiner apprentissage du français et intégration au marché du travail constitue en soi un élément important de l'intégration linguistique. Une personne étudiante qui apprend le français tout en travaillant dans un milieu francophone est placée dans des situations de tous les jours où elle doit mettre à l'épreuve ses compétences linguistiques en contexte authentique. Cette réalité devrait être considérée dans l'évaluation des résultats du programme à temps partiel.

Nos recommandations :

- Le MIFI devrait s'assurer que les décisions prises, notamment au niveau des conditions d'enseignement, soient équivalentes tant pour le temps partiel que pour le temps complet;
- Toute comparaison quant à l'efficacité du temps complet et du temps partiel devrait tenir compte des caractéristiques différentes des populations étudiantes et des objectifs poursuivis par chacun des rythmes d'apprentissage;
- Francisation Québec devrait davantage préciser la durée des parcours selon l'intensité (le nombre d'heures par semaine) choisie au moment de l'inscription, de manière à ce que les personnes étudiantes fassent un choix éclairé;
- L'intégration entre l'apprentissage du français et le transfert de ces connaissances dans le monde du travail devraient être renforcés. L'implantation de cours de français en entreprise dispensé par des professeurs et des professeures du MIFI devrait en constituer le fer de lance.

4. Promouvoir les services de francisation auprès des personnes résidentes permanentes et des personnes citoyennes canadiennes

Il est certain que le fait d'inciter les personnes déjà établies au Québec à se franciser représente un pas vers une plus grande utilisation du français comme langue commune. Il est pertinent de rappeler que, lors de la création de Francisation Québec, il avait été préalablement envisagé que les personnes résidentes permanentes et les personnes citoyennes canadiennes suivraient des cours dans les centres de services scolaires. Ils devaient être inscrits dans un programme différent de celui destiné aux immigrants et aux immigrantes, puisque le volet intégration n'est pas du tout le même. Avec la baisse d'étudiants et d'étudiantes, ces personnes établies ici depuis longtemps se retrouvent de plus en plus dans les groupes du MIFI avec des immigrants et des immigrantes provenant de partout dans le monde. Il serait souhaitable que le MIFI adapte son programme pour mieux répondre aux besoins particuliers des personnes résidentes permanentes et des personnes citoyennes canadiennes.

Ces personnes qui vivent déjà au Québec depuis longtemps, vont-elles vouloir s'endetter tout en quittant leur travail? Il faut également considérer que la décision de s'inscrire à temps complet ne dépend pas uniquement de la motivation de l'étudiant ou de l'étudiante. Pour une personne qui doit subvenir à ses besoins, assumer un loyer, soutenir une famille ou maintenir un emploi, abandonner temporairement son revenu représente un obstacle considérable. Une aide financière qui prend la forme d'un prêt, à la limite du montant associé au seuil de la pauvreté, risque donc de ne pas constituer l'incitatif nécessaire pour rejoindre les personnes que l'on souhaite précisément convaincre de se franciser. À long terme, la maîtrise du français n'est en rien une entrave et il revient à nos dirigeants et à nos dirigeantes de valoriser positivement le développement de l'employabilité, des services et de l'entrepreneuriat en français.

Nous estimons toutefois que l'attention portée aux personnes résidentes permanentes et nées au Canada par le commissaire ne devrait pas occulter des revendications faites de longue date et que l'auteur de ce rapport lui-même réitère, au risque de s'avérer trop limitées.

Nos recommandations

- Les allocations versées aux étudiants et aux étudiantes à temps partiel abolies en 2024 devraient être rétablies et bonifiées;
- L'aide financière pour les étudiants et les étudiantes à temps complet devrait également être bonifiée ou à tout le moins indexée. Fixée à 230 \$ par semaine en juin 2023, cette allocation n'a jamais été revalorisée depuis, alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter;
- Comme proposé par le commissaire à la p.90, il faudrait moduler l'aide financière selon les revenus, de manière à diriger les ressources publiques vers les participants et les participantes les plus susceptibles de faire face à des contraintes financières, et ce, peu importe le statut des étudiants et des étudiantes;
- Le MIFI devrait créer un programme adapté aux personnes résidentes permanentes et aux personnes citoyennes canadiennes afin que des cours leur soient offerts spécifiquement;
- Il serait pertinent d'avoir un répertoire des services déjà offerts pour les personnes non-immigrantes, notamment dans les milieux communautaires, les entreprises et les commissions scolaires anglophones afin de ne pas dupliquer les ressources existantes.

Conclusion

Nous considérons que le signal d'alarme émis par le Commissaire à la langue française quant au recul de notre langue officielle est tout à fait justifié et pertinent.

Nous estimons par ailleurs que les conclusions du rapport doivent être considérées avec prudence, non pas parce que le constat général sur la situation du français serait contesté, mais parce que les moyens utilisés pour mesurer l'efficacité de la francisation demeurent incomplets. Il serait

paradoxal de vouloir mobiliser davantage de ressources et modifier en profondeur les services de francisation sans disposer au préalable d'un portrait suffisamment complet de leur efficacité réelle. Également, une telle analyse ne peut pas se baser que sur des données administratives partielles fournies par le MIFI.

Nous souhaitons que le MIFI porte davantage attention aux multiples rapports, incluant ceux du commissaire lui-même qui réclamaient la collecte d'un éventail de données dont l'analyse servirait à une évaluation plus pointue des services de francisation offerts à la population non francophone. Nous appelons la mise en place de mécanismes qui assureront un meilleur suivi des améliorations à effectuer.

Nous souhaitons également participer pleinement à cette réflexion. Notre connaissance quotidienne de nos étudiants et de nos étudiantes, de leurs parcours, de leurs difficultés et de leurs progrès constitue une source d'information essentielle qui ne devrait pas être laissée de côté dans l'évaluation d'un programme dont nous sommes les principaux acteurs et les principales actrices sur le terrain. Ignorer notre rôle central revient à passer sous silence l'un des leviers les plus puissants de la francisation au Québec. Une véritable évaluation des services offerts par Francisation Québec devrait donc conjuguer les données administratives, les données statistiques et la réalité vécue par les personnes qui enseignent, apprennent et utilisent le français.

Si le Québec souhaite réellement renverser le recul du français, il doit pouvoir investir en francisation, tout en pouvant compter sur un système de francisation efficace, accessible et adapté à la diversité des parcours. Cela suppose de mesurer non seulement combien de personnes commencent ou terminent un programme, mais surtout ce qu'elles sont capables de faire en français et la place que cette langue occupe ensuite dans leur vie. C'est à cette condition que les décisions prises pourront réellement contribuer à faire du français la langue commune de la société québécoise.

Les soussignés et soussignées demeurons à votre disposition pour toute information supplémentaire,

Marc-Olivier Vallée,

Représentant du réseau MIFI au Conseil exécutif du SPEQ

Marie-Ève Vaillancourt,

Représentante du secteur Temps partiel du MIFI au Conseil exécutif du SPEQ

Michèle Poupore,

Présidente de la section locale Montréal-Ouest du SPEQ-MIFI

Romain Dubois,

Président de la section locale Montréal-Nord du SPEQ-MIFI

Sabine Olry,

Présidente de la section locale Montréal-Sud du SPEQ-MIFI

Jean Vallières,

Président du SPEQ

Signé le 30 septembre 2026